



Ecole primaire Jean de La Fontaine

Procès verbal

Conseil d'école

Mardi 17 octobre 2017

Présents :

Représentants des parents : M GOYARD (PS)- Mme BOSSET (MS/GS A)- Mme PICARD (MS/GS B)- M SOYER (CP)- Mme FEDERICO (CE1)- Mme MICHAUD (CE2)- Mme DELORME (CM1)- Mme VASSEUR (CM2)- M LESCURE (suppléant)- Mme SOLIMEO (suppléante), Mme PERCHERON (suppléante).

Représentants de la mairie : M. JONDET- Mme BERREZ

Secrétaire de mairie : Mme LECLERCQ

Présidente du Sou des Ecoles : Mme FONTAINE

Enseignants : Mmes BERTHIN, DOUX, FERREIRA, GANDRE, GUICHARD, GUERIN, LAPALUS, MACHILLOT, NUGUET-SMAIL, POTIGNON, DELEAUD, M. BUISSON

ATSEM : Mme MARRA (PS), Mme THOMAS (ATSEM MS/GS A), Mme DA SILVA (MS/GS B + périscolaire)

Excusés : Mme SŒUR (inspectrice de l'éducation nationale), M PAGNOTTE (délégué départemental de l'éducation nationale), Mme ROGIC (conseillère municipale), Mme ROBERJOT (suppléante), Mme FERRAND (enseignante), Mme GUICHARD (enseignante), Mme EL KHATTABI RAMZI (ATSEM MS/GS B)

La séance a débuté à 18h15.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie SOLIMEO

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau conseil d'école
- Résultats des élections
- Composition et rôle du conseil d'école
- Rentrée 2017 : effectifs, répartition et organisation
- Vote du règlement intérieur de l'école et présentation de la charte de la laïcité
- Activités et projets dans les classes
- Restauration scolaire, activités périscolaires, garderie et étude
- Questions des parents

Présentation du nouveau conseil d'école

Chaque participant se présente lors d'un tour de table. Mme GUERIN remercie Mme GANDRE qui a confectionné les étiquettes avec le nom de chaque participant au conseil d'école.

Résultats des élections :

Les élections ont eu lieu vendredi 13 octobre 2017. Sur 295 inscrits, il y a eu 168 votants. Le taux de participation a donc été de 56.95%. C'est un taux de participation en baisse par rapport à 2016.

2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
70.82	55.30	57.69	68.5	67.21	63.67	61.00	68.65

Mme GUERIN remercie la commission électorale pour sa participation à la mise sous pli. Elle remercie également les parents présents pour tenir le bureau de vote et pour le dépouillement.

Composition et rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- La directrice de l'école, présidente;
- Des élus de la commune (Mmes BERREZ et RONGIC et Mr JONDET)
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus
- Le délégué départemental de l'éducation nationale
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école:

1° **Vote** le règlement intérieur de l'école;

2° **Établit** le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés; les activités périscolaires; la restauration scolaire; l'hygiène scolaire; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République).

4° **Statue** sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, **adopte** le projet d'école;

6° **Est consulté** par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Rentrée 2017 : effectifs, répartition et organisation

PS	Enseignantes : Frédérique FERRAND/ Audrey DOUX (vendredi)- Frédérique FERRAND remplacée jusqu'à la Toussaint par Blandine GANDRE ATSEM : Sandrine MARRA	21
MS/GS A	Enseignante : Geneviève LAPALUS ATSEM : Valérie THOMAS	26
MS/GS B	Enseignante : Laetitia BERTHIN- ATSEM : Carole EL KHATTABI RAMZI et Catherine DA SILVA	28
CP	Enseignantes : Claire POTIGNON/ Audrey DOUX (jeudi)	25
CE1	Enseignantes : Pauline FERREIRA (jeudi/vendredi/ 1 mercredi sur 2)/ Nelly MACHILLOT (lundi/mardi/ 1 mercredi sur 2)	25
CE2	Enseignante : Isabelle NUGUET-SMAIL	28
CM1	Enseignantes : Catherine GUERIN/Laura GUICHARD (le mardi après-midi et le vendredi toute la journée)	30
CM2	Enseignants : Eric BUISSON/Audrey DOUX (le mardi)	28
Classe passerelle	Enseignante : Marie DELEAUD Educateurs spécialisés : Karine DARLET et Steve BEIGNE	6

Nombre d'élèves : 217

Le nombre d'élèves a augmenté depuis l'an passé (18 élèves de plus qu'en septembre 2016). Les effectifs de certaines classes sont importants.

L'école a accueilli, cette année, une classe externalisée de l'ITEP Pierre CHANAY. La classe est bien intégrée au fonctionnement de l'école, les enfants et les adultes ont trouvé leur place au sein de l'école.

Plusieurs enseignants sont à temps partiel. La communication entre les enseignants à temps partiel est facilitée par la présence de Madame DOUX 3 jours et demi par semaine sur l'école puisqu'elle complète tous les enseignants dont la quotité de travail est de 75%.

Organisation :

Il y a 2 classes de MS/GS. Les autres classes ont un niveau simple.

Les élèves de la classe passerelle peuvent intégrer leur groupe d'âge lors de certaines activités (éducation musicale, élections au conseil communal pour les élèves de cycle 3).

L'équipe éducative travaillera durant cette année sur l'élaboration du projet d'école qui sera présenté lors d'un prochain conseil d'école.

Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été porté à la connaissance de l'ensemble des participants au conseil d'école avant le conseil d'école.

Vote : Catherine GUERIN rappelle les personnes qui disposent d'un droit de vote au sein du conseil d'école : 1 enseignant par classe, 1 représentant (titulaire ou suppléant si absence d'un titulaire) de parents par classe, l'adjoint au Maire + 1 représentant de la Mairie, le DDEN (absent ce jour), soit 18 votants.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Présentation de la charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

Elle sera distribuée aux familles en même temps que le règlement intérieur.

Activités et projets dans les classes

Mercredi 27 septembre: exercice incendie pour toute l'école.

Pour la maternelle :

- Depuis le vendredi 6 octobre: déplacement à la **médiathèque** (tous les 15 jours)
- A partir du 16 novembre: **Intervention de Cécile BENOIT sur un projet musique** avec 12 séances dans l'année à raison d'une séance tous les 15 jours.

MS/GS B: Vendredi 13 octobre: Participation à la Fête de la Science

Pour l'élémentaire :

Jeudi 12 octobre, **élections des enfants représentants au conseil communal.** Les résultats sont les suivants :

CP	DUSSOLIN Lola PALLOT Arthur
CE1	CURSIO Luca KUCUKSOLAK Elif
CE2	GIRON Sarah LIMONET-CEDELE Anaëlle JANAUDY Théo MICHAUD Baptiste
CM1	GEOFFROY Robin PALLOT Camille RABILLOUD Jonas VIAUD Jade
CM2	GUERIN Rémi MARRA Chiara RYNKA Stéphane VASSEUR Leïa

L'élémentaire participe à un projet musique avec l'intervention de Cécile BENOIT : « Projet Nougaro ». Un spectacle aura lieu fin mai.

Vendredi 13 octobre: Participation à la Fête de la Science pour les **CP, CE1, CM1 et classe passerelle.**

CP : Evaluations nationales et évaluations de circonscription.

CE1 : Echange avec les CP sur les expériences faites durant la fête de la science. Visite à la médiathèque le vendredi 10 novembre après-midi (continuité de la fête de la science) avec recherche lectures documentaires + visionnage de vidéos documentaires (c'est pas sorcier ...)

CE2 : Participation à Ecole et Cinéma avec la projection du film *Petites z'escapades* de chez Folimage le jeudi 16 novembre.

CM1/CM2/ Classe passerelle : Participation à Ecole et Cinéma avec la projection du film *Jiburo* le lundi 20 novembre.

CM2 : Thème de l'année, "CM2 Acteurs et Spectateurs" : projet interne à la classe, lecture et mise en scène de saynètes de théâtre.

Les enseignants remercient la mairie qui a doté la classe de M BUISSON (CM2) d'un TBi. Trois classes sur cinq à l'élémentaire sont maintenant équipées d'un TBi.

Restauration scolaire, activités périscolaires, garderie et étude

La parole est donnée à Monsieur JONDET.

Questions des parents

Remplacement :

Si nous pouvons comprendre les difficultés de chaque enseignant, serait-il possible d'avoir des informations concernant les remplacements ? (leur durée, la régularité des remplaçants...)

Des enseignantes ont été en congé maladie durant cette période. Elles ont été remplacées par la même personne durant tout le congé. Elles ont été en relation (par mail ou par téléphone) avec le/la remplaçant(e) pour qu'il y ait une continuité dans les apprentissages. Même si cela a pu générer quelques désagréments, tout a été mis en place pour que les enfants n'en subissent aucune conséquence.

Cependant il est impossible de prévoir à l'avance la durée d'un congé maladie.

Communication :

Les parents sont contents de la mise en place du trombinoscope de Maternelle. Est-il possible de l'étendre à l'élémentaire (emplacement à discuter et/ou blog) ?

Il a été question de faire un trombinoscope « collectif » pour l'élémentaire. Les parents ne rentrant pas dans l'école, il ne paraît pas judicieux de l'afficher dans l'école. Lors d'une prochaine concertation, les enseignants décideront s'ils souhaitent ou non le faire apparaître sur le blog de l'école.

Les parents sont très contents du blog de l'école et des classes et apprécient particulièrement de pouvoir suivre « en live » la vie de leurs petits. Est-il prévu de le généraliser à toutes les classes ?

La mise en place d'un blog n'a pas un caractère obligatoire et doit avoir un intérêt pédagogique pour les élèves.

Le rôle du blog ne peut pas être le même pour une classe de maternelle où l'on raconte ce que font les enfants et une classe de CM.

Chaque enseignant est libre de mettre ou non en place un blog. Pour l'instant la PS, la MS/GS B, le CM1 et le CM2 ont un blog de classe.

Des parents s'interrogent sur la généralisation de rendez-vous personnalisés dans chaque classe.

De bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des enfants. En début d'année scolaire, tous les parents ont pu rencontrer les enseignants de leurs enfants lors d'une réunion de classe.

De plus les parents sont tenus régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants notamment par l'intermédiaire du livret scolaire (2 ou 3 fois dans l'année).

Enfin, chaque enseignant se doit de rencontrer les parents des élèves lors d'entretiens individuels lorsque cela est nécessaire. Les parents peuvent également, sur rendez-vous, demander à rencontrer le ou les enseignants de leur enfant.

Dans chaque classe, des rendez-vous personnalisés auront donc lieu durant l'année scolaire.

Les parents s'inquiètent des problèmes de lecture, de niveau... Comment faire revenir à niveau les élèves en difficultés ? (APC ?)

Chaque enseignant a pour rôle de repérer les difficultés de ses élèves. Il doit mettre en place tout ce qui lui paraît efficace pour permettre à ces élèves de progresser (APC, remédiation dans la classe, intervention du RASED...). Si certains parents sont inquiets pour leur enfant, Catherine GUERIN les invite à prendre contact rapidement avec l'enseignant qui les rassurera ou mettra en place les adaptations nécessaires pour permettre à l'enfant concerné de progresser.

Actuellement, les APC à l'élémentaire sont consacrées à des élèves qui rencontrent des difficultés en lecture : ces APC ont lieu à un moment où les élèves sont plus réceptifs (mercredi de 9h à 10h). De plus, les élèves travaillent par groupe de 5 ou 6 ce qui rend ces APC plus efficaces.

Des parents s'interrogent sur les classes de même niveau où les méthodes et les décloisonnements ne sont pas communs (comme annoncé en 2016 et 2017).

La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école avec le conseil et sous le contrôle de l'inspectrice. Deux classes de même niveau n'ont donc pas obligation d'avoir les mêmes méthodes ou de faire des décloisonnements en commun. Le changement d'enseignante à la rentrée 2017 a entraîné un changement d'organisation. Il n'a jamais été annoncé que le fonctionnement des années ultérieures perdurerait. Les élèves des deux classes auront vu le même programme durant l'année scolaire.

Projet d'école : Suite à la mise en place de la nouvelle équipe pédagogique, comment les enseignants envisagent-ils ce travail commun ?

Le projet d'école qui est à élaborer cette année, est décliné en 4 axes (axe 1 : amélioration des résultats des élèves en français et mathématiques- axe 2 : climat scolaire et citoyenneté- axe 3 : mise en œuvre le PEAC- axe 4 : amélioration du continuum pédagogique). Pour chaque axe, des actions communes à toutes les classes devront être mises en place. Des réunions de concertations sont prévues pour y réfléchir.

A tout moment, durant l'année, des classes de même cycle ou de cycles différents prévoient des actions pédagogiques communes (Projet Bellecin pour les CM, présentation des expériences de la fête de la science entre les CP et les CE1, lecture d'histoires par les CM aux maternelles...)

Visite médicale : Est ce qu'il y aura une visite médicale de prévue pour les enfants de 2009-2010-2011 ? Quelle est d'ailleurs la fréquence prévue ou devant être prévue ?

Pour l'année scolaire 2017-18 :

- Le médecin de la PMI voit, tous les ans, les élèves de PS (nés avant juillet 2014) et les MS qu'il n'a pas vus l'année précédente (nés après juillet 2013).

Une visite médicale doit avoir lieu également pour les élèves de GS (nés en 2012).

Une visite est prévue en novembre 2017.

- Les années précédentes, le médecin ou l'infirmière scolaire organisaient des visites médicales pour les élèves de CE2 (nés en 2009, cette année). Cette visite n'est pas obligatoire.

La médecine scolaire n'a pas encore pris contact avec l'école pour mettre en place cette visite.

À la vue de la longueur de la matinée et à cause du service tardif, est-il possible d'emmener une collation ? De quelle nature ?

Un fruit ou une compote peuvent être amenés et mangés lors de la récréation de 10h.

A la rentrée 2018 – 2019, l'école de Sancé va-t-elle repasser à la semaine de 4 jours ? Dans ce cas-là les services périscolaires (cantine – centre de loisirs) seront-ils assurés ?

Une nouvelle organisation est en réflexion et sera présentée lors du 2^{ème} conseil d'école. Le centre de loisirs existerait tout le mercredi.

Questions MAIRIE

1. Problème de stationnement

- Manque de place de stationnement
- Incivilité sur les places de parking handicapé
- Peut-on envisager un accès par le portillon de la salle des fêtes ?

Réponse : Une organisation pour une probable ouverture du portillon vers la salle des fêtes, pour les créneaux du matin, du mercredi midi uniquement et du soir, est à l'étude. Une information sera transmise au mois de novembre aux familles.

Pour les problèmes d'incivilité, c'est à chacun d'être citoyen en évitant de se garer sur les places handicapées mais aussi de faire, dans la mesure du possible, la remarque aux personnes concernées.

2. Cantine :

- L'adéquation nombre d'enfants / nombre d'intervenant est-elle adaptée ?
- La cantine serait-elle trop petite ?
- Répartition sur les deux services de cantine : les enfants de CE2 ne savent pas forcément à quel service ils mangent.
- Encadrement jugé très/trop strict
- Le temps de repas est toujours réduit et pose problème pour les enfants et pour le retour en classe

Réponse : Le taux d'encadrement est légal. A Hurigny ou à Saint martin Belle Roche (cantine de taille similaire), ces taux sont comparables.

La réorganisation en deux services pour l'élémentaire où mangent quotidiennement 100 enfants (entre 45 et 50 en maternelle) ont permis de permettre à chacun de prendre plus de temps et d'éviter le gaspillage. Les premiers jours ont vu quelques retards. Désormais, chacun a pris ses marques. L'équipe municipale s'est rendue à 8 reprises au restaurant scolaire et a pu juger du bruit (décrit comme acceptable).

Les pratiques entre les différents intervenants ont été harmonisées. Concernant l'encadrement jugé parfois trop strict, la mairie a noté la remarque et va faire en sorte d'améliorer la situation.

La capacité maximum de la salle de cantine est de 80 couverts. Tous sont installés à l'arrivée du 1^{er} groupe. Cela permettant de devoir remettre seulement une grosse dizaine de couverts pour le 2^{ème} service.

Concernant les CE2, cela se fait sur la base du volontariat des enfants.

- Facturation cantine : peut-on avoir des précisions sur la facturation des repas en cas de maladie ? A partir de combien de jours de maladie les repas sont-ils facturés ? Le délai d'annulation de 5 jours semble trop long.

Réponse : Seules les absences pour maladie avec certificat médical sont remboursables. Les modalités sont identiques dans les autres cantines ou selfs des collèges.

La raison principale est le délai de commande du cuisinier afin d'éviter le gaspillage.

- Modalité du point d'accueil des retours des enfants de l'élémentaire à 13h (pour ceux qui ont des frères et sœurs en PS et MS) non définie et non communiquée aux parents.

Réponse : Il faut conduire l'élève de l'élémentaire à 13h jusqu'à un adulte de la cour de la cantine.

3. Garderie :

- Concernant la première heure de garderie, y a-t-il assez de place pour tout le monde ? Surcharge des salles allouées ? Mélange des niveaux ?

Réponse : il n'y a pas de réglementation. Au maximum un adulte pour 25 enfants. Des aménagements de l'espace sont à l'étude.

- La tarification de 6€ le ¹/₄h de dépassement semble excessive.

Réponse : Il s'agit de dissuader les parents de laisser au-delà de l'horaire leurs enfants.

4. SIGALE

- Les parents s'étonnent du nombre limité de places qui oblige certains à avoir recours à la garderie (payante).

Réponse : toutes les demandes ont été acceptées.

- Choix des activités trop restreint et pas toujours adapté à tous les âges et sexes des enfants

Intervention de Mme Guérin : Les activités se déroulent bien ; toujours dans le calme ; les intervenants encadrent bien leur groupe.

5. Locaux

- Problème de sanitaires côté Elémentaire : Propreté / lumière

Réponse : Le ménage est effectué chaque jour dans les toilettes.

Pour la lumière, il s'agirait d'un mauvais réglage du capteur déclencheur de la lumière. Le nécessaire sera fait prochainement.

- Le travail sur la mezzanine des Petites Sections n'est pas sécurisé (tables et chaises disponibles pour escalader la rambarde).
- Il manque aussi une barrière en bas pour rendre inaccessible les escaliers dans cette même classe.

6. Grève des enseignants :

- Quel est le dispositif mis en place pour l'accueil des enfants ? Et à partir de combien de grévistes ?

Le repas est-il facturé ? Le remboursement peut-il être envisagé pour les parents faisant l'effort de garder leur enfant les jours de grève ou d'absence des enseignants ?

Réponse : A partir de 25% de grévistes, la mairie met en place un service minimum.

Le repas non pris des enfants d'un enseignant absent ou gréviste n'est d'ailleurs pas facturé aux familles.

La séance a été levée à 20h05.

Anne-Sophie SOLIMEO
Secrétaire

Catherine GUERIN
Directrice